

COMPTE RENDU
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon
Séance du 10/04/2017 à 18 heures
(articles L-7 et R.121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille dix-sept le 10 avril à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

Date de la convocation : 04/04/2017

Membres en exercice : 15

Membres présents à la séance : 13 /15

LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M

Membres du CCAS présents à la séance :

COLLAO H, SANZ A.

Procurations Conseil Municipal:

MARRASSE N → PEZ A
MAZAS CH → CASES F

Procuration CCAS :

BOULANGER J → COLOMBIES D

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : POKROPEK C

Pour – 15 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N

Approbation du compte rendu de la séance du 09/03/2017 :

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, MAZAS C, MARRASSE N

Abs – 1 voix : GONCALVES M

Mme MARRASSE, dans les questions diverses, demande que soit rectifié le nom de l'enseignante ainsi que l'intitulé de la 1^{ère} phrase.

Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 09/03/2017 est approuvé.

1/ Budget du Centre Communal d'Action Sociale

a/ Approbation du compte de gestion 2016 :

Le compte de gestion 2016 du CCAS dressé par Mr le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif du CCAS, soit un excédent total de 18 286.58 €

Pour – 6 voix : LANDET JC, BOULANGER J, COLLAO H, COLOMBIES D, POKROPEK C ,
SANZ A,
Abs – 1 voix : CASES F

Le compte de gestion du CCAS 2016 est approuvé

b/ Approbation du compte administratif 2016 :

Excédent de clôture :	18 286.58 €
Section de fonctionnement :	2 064.58 €
Section d'investissement :	16 222.00 €

Pour – 5 voix : BOULANGER J, COLLAO H, COLOMBIES D, POKROPEK C , SANZ A,
Abs – 1 voix : CASES F

Le compte administratif 2016 du CCAS est approuvé.

c/ Vote du budget primitif 2017 :

Budget équilibré à la somme globale de :	23 722.00 €
Section de fonctionnement :	7 500.00 €
Section d'investissement :	16 222.00 €

Pour – 6 voix : LANDET JC, BOULANGER J, COLLAO H, COLOMBIES D, POKROPEK C ,
SANZ A,
Abs – 1 voix : CASES F

Le budget primitif 2017 du CCAS est approuvé.

2/ Budget assainissement

a/ Approbation du compte de gestion 2016 :

Le compte de gestion assainissement 2016 dressé par Monsieur le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif assainissement, soit un excédent total de 33 842.85 €

Pour – 12 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H,
ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N
Abs – 3 voix : CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Le compte de gestion 2016 du budget assainissement est approuvé.

b/ Approbation du compte de administratif 2016:

Excédent de clôture :	33 842.85 €
Section de fonctionnement :	40 965.85 €
Section d'investissement :	- 7 122.60 €

Pour – 11 voix : MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N
Abs – 3 voix : CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Le compte administratif du budget assainissement est approuvé.

c/ Affectation du résultat de fonctionnement 2016 :

La section d'investissement présentant un déficit de clôture de – 7 122.60 €, l'affectation du résultat de fonctionnement est proposée par la commission finance de la manière suivante dans le budget primitif 2017 :

- Article R1068 autofinancement :	7 122.60 € (déficit d'inv. + déficit RAR)
- Article D 01 Report d'investissement :	7 122.60 €
- Article R 002 Excédent de fonct. reporté :	40 965.45 €

Pour – 15 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N

Le compte de fonctionnement du budget assainissement 2016 est approuvé.

d/ Vote du budget primitif 2017 :

Budget équilibré à la somme globale de :	194 316.20 €
Section de fonctionnement :	142 156.30 €
Section d'investissement :	52 159.90 €

Pour – 12 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N
Abs – 3 voix : CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Le budget primitif 2017 du budget assainissement est approuvé.

3/ Budget communal

a/ Approbation du compte de gestion 2016 :

Le compte de gestion 2016 communal dressé par Mr le Trésorier de Nailloux dégage le même résultat que le compte administratif communal, soit un excédent total de **231 212.53 €**

Pour – 12 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N
Abs – 3 voix : CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Le compte de gestion 2016 du budget communal est approuvé.

b/ Approbation du compte administratif 2016 :

Excédent de clôture :	231 212.53 €
Section de fonctionnement :	256 564.29 €
Section d'investissement :	- 25 351.76 €

Pour – 11 voix : MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N
Abs – 3 voix : CASES F, MAZAS C, GONCALVES M

Le compte de gestion 2016 du budget communal est approuvé.

cl Affectation du résultat de fonctionnement 2016 :

La section d'investissement présentant un déficit de clôture de – 25 351.76 €, l'affectation du résultat de fonctionnement est proposée par la commission finance de la manière suivante dans le budget primitif 2017 :

- article R1068 : autofinancement : 25 351.76 € (déficit d'inv. + déficit RAR)
- article D 001 Report d'investis. : 25 351.76 €
- article R 002 Excédent de fonct. reporté 256 564.29 €

Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N, CASES F, MAZAS C.

Abs – 1 voix : GONCALVES M

L'affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget communal est approuvée.

dl Vote des taux d'imposition 2017 :

La commission finance propose de ne pas modifier le taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2017, car l'augmentation des bases d'imposition génère un produit fiscal supplémentaire de 3 277.00 € par rapport à 2016, ce qui suffit à équilibrer le budget communal.

Taxe	Taux 2016	%	Taux 2017
Taxe d'habitation	21.78		21.78
Taxe foncière bâtie	23.29		23.29
Taxe foncière non bâtie	113.22		113.22
Produit fiscal	560 506. €		563 783. €

Pour – 15 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N

Cette délibération est approuvée.

el Attribution de subventions aux associations :

La commission finance propose l'inscription à l'article 6574 de la somme forfaitaire de 20 000. €, le conseil municipal devant attribuer une subvention aux diverses associations de la commune dans cette enveloppe.

ASSOCIATIONS	Attribué en 2016	Versé en 2016	Proposition 2017
ACCA	160	160	160
ACVA de Nailloux	50		50
A fond l'école	160	160	160
Amicale Pompiers Auterive	50		50
APGC Venerque	50		50
Arbres et Paysages d'Autan	100	100	100
ASSL Foot-Tennis	1 000		1 000
Association musicale	160	160	160
Autan les enfants	160	0	160
Comité des fêtes de Caussidières	4 500	4 500	4 500
Comité des fêtes de Saint-Léon	8 500	8 500	8 500
Comité local FNACA	160	160	160
Coopérative scolaire	2 000	2 000	2 000
Détente et bien être	160	160	160
Joyeux cochonnet	160	0	160
Joyeuses pétrolettes	160	160	160
Lézard martiaux	160	160	160

Mille et une couleurs	160	160	160
Multi danse	160	0	160
Passion trail lauragais	160	0	160
Prévention routière	100	100	100
Saint-Léon de France	160	0	160
Temps danse	160	0	160
Temps libre	160	160	160
Restos du Cœur	930	100	930
TOTAL en euros	20 000	16 740	20 000

Pour – 15 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N

Cette délibération est approuvée.

fi/ Vote du budget primitif 2017 :

Budget équilibré à la somme globale de 1 642 875.29 €

Section de fonctionnement : 1 169 693.53 €

Section d'investissement : 473 181.76 €

Pour – 12 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, POKROPEK C, DERS JJ, MARRASSE N

Contre – 1 voix : GONCALVES M

Abs – 2 voix : CASES F, MAZAS C

Le budget communal primitif 2017 est approuvé.

4/ Transfert des pouvoirs de police du Maire

Monsieur le Maire propose de s'opposer au transfert de certains pouvoirs de police spéciale ci-après au profit du Président de la communauté de communes des Terres du Lauragais, prévu par l'article L 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales :

- collecte des déchets ménagers,
- interdiction de stationnement des résidences mobiles en dehors des aires d'accueil des gens du voyage,
- police de la circulation et du stationnement y compris des taxis,
- assainissement non collectif.

Pour – 15 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N

Cette délibération est approuvée.

5/ Approbation des nouveaux statuts du SPEHA

La commune de Saint-Léon, en tant que commune membre du Syndicat Public de l'Eau Hers Ariège, doit approuver les nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du 24/01/2017, joints en annexe.

Pour – 14 voix : MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N

Abs – 1 voix : LANDET JC

Cette délibération est approuvée

6/ Acquisitions

Afin de remplacer la tondeuse autoportée SHIBAURA et d'acquérir un nettoyeur haute pression, des devis ont été demandés aux entreprises spécialisées :

Entreprises	Tondeuse autoportée	Nettoyeur HP
Lauragais motoculture	22 930.00 euros TTC	3 720.00 euros TTC
Dedieu motoculture	22 964.00 euros TTC	3 078.00 euros TTC
Picard motoculture		

Le service technique ayant étudié ces propositions, préconise l'achat du matériel proposé par la Société Lauragais Motoculture, jugé plus performant.

Le financement de ces acquisitions ayant été prévu au budget, Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour ces acquisitions auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Pour – 15 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, COLOMBIES D, GERS H, ESCACH M, CAZAUX G, TAHAR M, PROKROPEK C, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, MAZAS C, MARRASSE N

Cette délibération est approuvée

7/ Questions diverses

Organisation du bureau de vote pour les élections

Présidentielles du 23 avril 2017

Présidentielles du 07 mai 2017

Législatives du 11 juin 2017

Législatives du 18 juin 2017

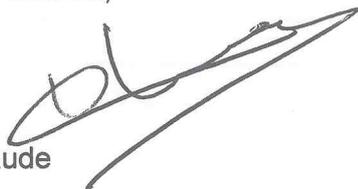
Un Doodle sera adressé à chaque membre du conseil municipal

→ Mme CASES informe le conseil municipal que Mme Bourbon, coordonnatrice "Ma Commune Ma Santé" propose de faire un compte rendu de la concertation faite auprès des habitants de la commune. Celui-ci se tiendra le mardi 9 mai dans la matinée en présence de représentants du CCAS et de Mr le Maire et un adjoint.

La séance est levée à 19 h.

Le Secrétaire de séance,

POKROPEK Claude



Le Maire



LANDET Jean-Claude